

[Text]

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): Because it is a very genuine fear on the part of the government to opening up statutes and the lengthy debate which might take place. If there could be a measure of agreement reached as there is in these particular types of statutes, a lot of these defective statutes and a lot of the problem areas could be removed in one sweep. And I think it is worth pursuing. I think it is a good idea, Mr. Baker, we might work out some method of doing it. I know some of them will not be acceptable, a large percentage may be.

The Joint Chairman (Senator Forsey): But a list sent to the Attorney General, with the point we have made and their acceptance of the point by the department, might in fact facilitate the task of the government in getting these things cleaned up without taking too much parliamentary time.

Mr. Baker: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): SOR 73/104, Public Servants Inventions Regulations. It was before the Committee March 4, 1976 and June 7, 1977, March 2, 1978. Some correspondence just handed to me . . .

Mr. Eglington: This was a letter that came in yesterday on this matter.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): . . . addressed to counsel from the Department of Justice, November 21, 1978.

• 1215

Further to my letter of July 28, 1978, I now enclose copy of P.C. 1978-3313 dated the 2nd of November in each official language which I trust meets the objections raised by the Committee.

What is your comment on the letter?

Mr. Eglington: Well, Mr. Chairman, the letter of July 28 advised that the final question in Form A 10 would be deleted, which I took at the time to mean it would be eliminated altogether. Perhaps that was an unfair reading of the letter. What arrived yesterday in the post was a new question A 10. However, that question A 10 is so radically different from the one to which the Committee objected, and after looking at it yesterday, I considered that the questions within question 10 were not unfair, that they did not force the applicant to make an illegal claim or give up any legal right that he may have.

Also involved in this amendment is amending section 2(b) of the regulations themselves, and section 2 reads that every public servant who invents an invention shall furnish to the Minister a statement in form A, paragraph (a), giving information in respect of the matters set out in that form, and (b) stating whether or not he considers the invention to be vested in Her Majesty. Paragraph (b) has now been amended, as I say, setting up such information as may be useful in determining whether the invention is vested in Her Majesty by the act.

[Translation]

Le coprésident (M. Baldwin): Nous parlons ici d'une crainte réelle: le gouvernement craint l'étude détaillée des textes réglementaires et tout débat prolongé qui pourrait s'ensuivre. Si l'on pouvait ainsi se mettre d'accord, dans une certaine mesure, comme on le fait pour ce genre de textes, un grand nombre de ces statuts inefficaces et des problèmes seraient enrayés d'un coup. Je crois qu'il vaudrait la peine de donner suite à cette suggestion. Je crois que vous avez une bonne idée-là, monsieur Baker, et que nous pourrions peut-être nous arranger pour la réaliser. Je sais que certains textes ne seront pas acceptables, voire même une grande partie.

Le coprésident (sénateur Forsey): Si l'on envoyait une liste au procureur général, en mentionnant les lacunes que nous avons relevées et que le ministère est d'accord pour les corriger, on faciliterait peut-être la tâche du gouvernement qui doit corriger ces choses, et cela sans perdre trop du temps du Parlement.

M. Baker: Merci.

Le coprésident (M. Baldwin): DORS 73/104, Règlement sur les inventions des fonctionnaires, soumis au Comité le 4 mars 1976, le 7 juin 1977 et le 2 mars 1978. On vient de me donner la correspondance . . .

M. Eglington: C'est une lettre qui m'est parvenue hier à ce sujet.

Le coprésident (M. Baldwin): . . . adressée à notre conseiller par le ministère de la Justice et datée du 21 novembre 1978.

Suite à ma lettre du 28 juillet 1978, vous trouverez ci-joint un exemplaire de C.P. 1978—3313 daté du 2 novembre, rédigé dans les deux langues officielles qui, j'espère, répond aux objections du Comité.

Quelles sont vos opinions sur la lettre?

M. Eglington: Monsieur le président, dans la lettre du 21 juillet, on apprend la suppression de la dernière question figurant sur la formule A-10, ce qui me laissait croire alors qu'elle serait supprimée entièrement. J'ai peut-être mal lu la lettre. Ce qui nous est parvenu par la poste hier est une nouvelle formule A-10. Toutefois, elle diffère si radicalement de celle à laquelle le Comité s'est opposé, que j'estime maintenant que les questions comprises à l'article 10 n'étaient pas injustes, qu'elles n'obligeaient pas le requérant à faire une revendication illégale ou à abandonner tout droit qu'il pourrait avoir.

Faisant également partie de cette modification est l'amendement à l'article 2(b) des Règlements propres et l'article 21 stipule qu'un fonctionnaire qui crée une invention doit la porter à la connaissance du ministre compétent grâce à la formule A, paragraphe (a), en fournissant des renseignements concernant les sujets prescrits dans cette formule et (b) en déclarant s'il estime que l'invention est dévolue ou non à Sa Majesté. Comme je l'ai déjà indiqué, le paragraphe (b) est maintenant modifié de telle façon qu'il donne les renseignements nécessaires pour déterminer si l'invention est dévolue à Sa Majesté selon la loi.